

12 H 11



Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales
www.procureurs.ca

CONSIDÉRANT que je suis procureur(e) aux poursuites criminelles et pénales et que mon travail consiste à représenter les victimes et les citoyens du Québec et à m'assurer du respect des droits fondamentaux.

CONSIDÉRANT que depuis le 13 avril 2010, je demande au Gouvernement du Québec de mettre à ma disposition les ressources nécessaires afin de faire mon travail adéquatement.

CONSIDÉRANT que le mandat actuellement confié aux procureurs de la Couronne outrepassé largement les ressources qui y sont associées.

CONSIDÉRANT qu'accepter toute nouvelle charge de travail contreviendrait notamment aux règles déontologiques fondamentales qui dictent notre travail d'avocat et de membre du Barreau du Québec.

Je déclare que, dans l'éventualité où le Gouvernement Charest empêcherait l'exercice légitime de mon droit constitutionnel à la négociation en adoptant une loi spéciale forçant le retour au travail des procureurs de la Couronne, je ne poserai jamais ma candidature pour travailler au sein de la nouvelle Unité permanente anticorruption dont le gouvernement annoncera la création sous peu.